

METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Etablissement public de coopération intercommunale

DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION

ARRÊTÉS

FASCICULE D'ACTES ADMINISTRATIFS

n° 23-F-236

23-A-0329	LA MADELEINE - Échangeur nouveau périphérique CRF Pasteur - Carrefour Louis Pasteur - Règlementation de la circulation hors agglomération
23-A-0330	ENGLOS - SEQUEDIN - Giratoire A25-N41 - Restriction temporaire de circulation pour des travaux hors agglomération
23-A-0331	ENNETIERES-EN-WEPPES - Échangeur rocade-centre commercial (WZ) - Voie de liaison - Restriction temporaire de circulation pour des travaux hors agglomération
23-A-0332	ENGLOS - Autoroute rocade Nord-Ouest (N352) - Échangeur d'Englos - Restriction temporaire de circulation pour des travaux hors agglomération
23-A-0333	ENNETIERES-EN-WEPPES - Échangeur d'Ennetières - Restriction temporaire de circulation pour des travaux hors agglomération
23-A-0334	ENNETIERES-EN-WEPPES - Autoroute rocade Nord-Ouest (N352) - Échangeur d'Ennetières - Restriction temporaire de circulation pour des travaux hors agglomération
23-A-0335	ALLENES-LES-MARAIS - WAVRIN - Chemin du Halage - Rue du Marais de la Ville - Chemin de la Cornette - Règlementation temporaire de la circulation hors agglomération
23-A-0336	BONDUES - MARCQ EN BAROEUL - MARQUETTE LEZ LILLE - WAMBRECHIES - Autoroute rocade Nord-Ouest (M652) - Restriction temporaire de circulation pour des travaux hors agglomération
23-A-0337	ENGLOS - Échangeur de Sequedin N41-A25 - Restriction temporaire de circulation pour des travaux hors agglomération

23-A-0338	WAMBRECHIES - Rue du Vert Galant - Restriction temporaire de circulation pour des travaux hors agglomération
23-DD-0790	LILLE - 31 rue du Faubourg des Postes - Autorisation d'occupation du domaine public de deux biens immobiliers
23-DD-0791	VILLENEUVE D'ASCQ - Rue Colbert - Parcelle cadastrée section PL n° 293 - Réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive par l'INRAP
23-DD-0792	Entretien de vêtements de travail et d'articles textiles, location et entretien de vêtements de travail et linge plat - Conclusion

Ce fascicule a pour vocation de satisfaire aux obligations légales et réglementaires nécessaires à l'entrée en vigueur des actes.